



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI

Bundesamt für Statistik BFS
Abteilung Gesundheit und Soziales
Sektion Kriminalität und Strafrecht

Octobre 2016

Évaluation de la statistique policière de la criminalité pour les cinq dernières années

Sur ce document

Nom du projet:

Évaluation de la SPC pour les cinq dernières années
2^e partie du Sous-projet 1 du programme PEGASUS

No PPA: 19-02-01

Nom du document: Évaluation de la SPC pour les cinq dernières années

Destinataires:

Section Criminalité et droit pénal
Chef de division GS
Groupe d'accompagnement stratégique de la SPC
Cantons

Évaluation de la SPC des 5 dernières années

Tables des matières

1	Résumé	4
2	Motifs et buts du projet	5
3	Objectifs	5
4	L'outil « SPC »	6
5	Le processus de production	6
5.1	Points non remis en question	6
5.2	Relevé des données	6
5.2.1	Communication avec les fournisseurs de données	6
5.2.2	Extraction des données des systèmes informatiques des polices cantonales	8
5.2.3	Transfert des données: cantons → OFS	9
5.3	Traitement des données	10
5.3.1	Importation et sauvegarde	10
5.3.2	Gestion des codes / nomenclature	10
5.3.3	Traitement des données	11
5.4	Diffusion	11
5.4.1	Analyses standard	11
5.4.2	Rapport annuel	12
5.4.3	Autres publications imprimées	13
5.4.4	La SPC en ligne	13
5.4.5	Analyses ad hoc.....	14
6	Aspects techniques, échanges, processus	14
7	Recommandations et priorités	14
7.1	Documentation pour le relevé des données – Aide à la saisie.....	14
7.2	Échanges d'informations.....	14
7.3	Aspects techniques.....	14
7.4	Appariement des personnes et transfert des données: cantons → OFS.....	15
7.5	Gestion des codes / nomenclature	15
7.6	Traitement des données	15
7.7	Analyses standard.....	15
7.8	Rapport annuel	15
7.9	La SPC en ligne.....	16
8	Perspectives et travaux à venir	16
9	Prochaine étape	16

1 Résumé

La SPC a été révisée en 2009 et fonctionne depuis dans sa nouvelle forme avec un haut niveau de qualité. Elle permet aujourd'hui de dire qu'elle possède, d'une manière globale, son fer de lance, à savoir de pouvoir désormais comparer les cantons entre eux avec les quelques disparités intercantionales qui ont pu être détectées et corrigées durant ces dernières années. Le but de l'évaluation actuelle est de garantir la pérennité du fonctionnement de la SPC dans le temps, en répertoriant les éventuels nouveaux besoins d'aujourd'hui, en vue de favoriser et garder la même qualité élevée de la production de la statistique, ainsi que d'identifier des améliorations techniques nécessaires ou liées à la documentation l'accompagnant.

Des améliorations ponctuelles supplémentaires ont déjà été apportées à l'occasion de la publication des résultats en mars 2016. D'une part, en lien avec les combinaisons d'infraction et l'introduction de contrôles supplémentaires sur les saisies en la matière et d'autre part, en particulier dans le cadre des améliorations de la diffusion des résultats. En effet, ces derniers permettent dorénavant une comparaison plus aisée et différenciée des cantons et des villes de plus de 30'000 habitants, selon des fréquences d'infractions sélectionnées pour 1000 habitants, dans les domaines de la violence, ainsi que du patrimoine dont les infractions couvrent la majeure partie du Code pénal (CP). Elles permettent une meilleure différenciation des identités géographiques entre-elles et par-delà des phénomènes criminels, que le total des infractions au CP, ne permettait pas jusqu'à aujourd'hui.

L'évaluation de la SPC pour les 5 dernières années, ainsi que les recommandations d'améliorations tant stratégiques que sur le fond qui pourraient en découler s'insère dans la 2^{ème} partie du sous-projet de modernisation de l'ensemble des statistiques de la section Criminalité et droit pénal concernant la SPC (SP 1)¹. La 1^{ère} partie traitait des améliorations ponctuelles en vue de la diffusion des résultats 2015 en mars 2016, soit concernant la représentation géographique des cantons, districts et villes de plus de 30'000 habitants pour des infractions choisies, plutôt que sur le total de l'ensemble des infractions au CP, tel que c'est le cas à l'heure actuelle.

Les cantons ont été consultés sur le présent rapport d'évaluation et un échange a eu lieu, à ce propos, avec les collaborateurs de l'OFS en date du 2 juin 2016, l'ensemble des résultats ainsi que les procès-verbaux des différents ateliers menés ont été envoyés aux cantons en date du 13 juillet 2016.

Le groupe d'accompagnement stratégique de la SPC a entériné le rapport final d'évaluation le 27 septembre 2016, ainsi que la priorisation des recommandations émises, en prévoyant encore d'examiner 4 questions ouvertes supplémentaires.

¹ Cf. Organisation et planification du programme de modernisation de l'ensemble des statistiques de la section Criminalité et droit pénal.

2 Motifs et buts du projet

La statistique policière de la criminalité (SPC) dans sa forme actuelle a été révisée en 2009. Aujourd'hui, le temps est donc venu de faire un état des lieux permettant de vérifier et de confirmer son bon fonctionnement, ainsi que de garantir et pérenniser son haut degré de qualité. Les comparaisons possibles entre les cantons en sont le fer de lance tout en ayant déjà détecté et corrigés ces dernières années les quelques disparités intercantionales afin d'aborder l'avenir de manière sereine, une évaluation permettra de consolider les bases existantes et d'améliorer les quelques points qui peuvent encore l'être.

La conception générale du Programme PEGASUS, programme de modernisation de l'ensemble des statistiques de la section criminalité et droit pénal (CRIME) a été entérinée par la direction de l'OFS le 11 mars 2014. Elle contenait une analyse stratégique de développement (SWOT), une analyse de risque complète, ainsi que des analyses préliminaires sous forme de rapports séparés y compris un rapport complet concernant l'informatique. Ainsi, s'agissant de la SPC, cette analyse préliminaire présentait avant tout des améliorations d'ordre technique nécessaire, notamment du point de vue de l'informatique.

L'OFS a pris contact avec le secrétaire général de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) afin de proposer une feuille de route pour d'une part, entreprendre la mise en œuvre des nouvelles propositions d'amélioration pour la publication 2016 des résultats 2015, et d'autre part, de préparer la planification des travaux d'évaluation de la SPC pour les 5 dernières années en vue de déterminer d'éventuelles recommandations d'améliorations. À ces fins, le groupe d'accompagnement stratégique de la SPC a été réactivé. Outre les membres de l'OFS (le chef de division Santé et affaires sociales, la cheffe de la section Criminalité et droit pénal et le chef du domaine Police et contrôles policiers), ce groupe est composé des représentants des instances suivantes : la CCDJP par M. Roger Schneeberger (secrétaire général), la police fédérale (fedpol) par M. Erich Leimlehner (chef de la section Commissariat I Analyse) et la CCPCS par M. Stéphane Birrer (officier renseignement à la direction du renseignement, de l'information et de la stratégie de la Police cantonale vaudoise).

Le groupe d'accompagnement a donné son feu vert aux différents travaux envisagés pour 2016, à l'occasion de sa séance du 2 novembre 2015 et la direction de l'OFS a, quant à elle, pris connaissance de la planification des travaux, le 4 novembre 2015.

3 Objectifs

L'évaluation de la SPC pour les 5 dernières années poursuit les objectifs suivants :

- **Identifier l'ensemble des points fonctionnant de manière optimale**
 - Éliminer du champ d'investigation les éléments fonctionnant de manière adéquate dans le cadre de l'établissement de la SPC.
- **Passer en revue les diverses étapes de la production**
 - Décrire pour chaque étape les éléments permettant d'assurer la qualité exigée, respectivement les points d'amélioration et/ou les recommandations y relatives,
- **Améliorations techniques prévues**
 - Description des principales améliorations techniques ayant une incidence directe sur le travail des cantons.
- **Mettre à jour la documentation accompagnant la statistique**
 - Sur la base des conclusions et recommandations du rapport d'évaluation, mettre à jour la documentation nécessaire telle que l'aide à la saisie ou le catalogue des caractères.

4 L'outil « SPC »

Depuis la révision de la SPC en 2009 ayant permis l'harmonisation de la méthode de saisie pour tous les cantons, les résultats publiés peuvent outre les données purement statistiques, également servir de base pour l'analyse stratégique et donc pour la politique criminelle au niveau cantonal, tout en observant la situation d'autres cantons, ainsi que sur le plan national. La saisie adéquate et uniforme des infractions par les différentes polices cantonales est donc primordiale pour pouvoir obtenir une interprétation correcte des résultats tant par les cantons que par exemple pour les médias ou le monde politique.

Grâce à cette structure unifiée et à la précision des informations qu'elle contient, elle a aussi ouvert la voie à de nouvelles exploitations et analyses approfondies de la part de différentes Universités et Hautes écoles.

5 Le processus de production

5.1 Points non remis en question

À titre préliminaire et pour rappel, l'OFS donne principalement le cadre sur la base de règles établies en collaboration avec les cantons (notamment l'aide à la saisie). Elle émet des recommandations utiles afin de garantir la meilleure comparabilité possible des données entre les cantons et met en place les contrôles nécessaires, lors de la réception de celles-ci. Néanmoins, elle ne peut attester in fine à 100% que la saisie soit effectivement faite de manière adéquate, sur le « terrain » n'ayant pas le mandat, ni les moyens, d'être une autorité de surveillance. La convention de collaboration et ses concepts (aide à la saisie, diffusion, exploitation etc.) liant l'OFS, en matière de SPC, a été conclu avec la CCDJP, qui est l'autorité qui répond des cantons et de leur volonté commune.

Par la présente évaluation, il ne s'agit pas de remettre en cause sur le fond, les points suivants soit :

- L'existence de la SPC, en tant que tel ;
- L'élaboration du rapport national et des 26 rapports cantonaux ;
- Les procédures à suivre tant de production de la statistique ou les règles telles que fixées à son introduction ;
- La conception de diffusion et d'exploitation de la statistique ;
- Les règles générales d'aide à la saisie ;
- La collaboration telle qu'elle fonctionne entre la Confédération et les cantons.

Mais d'y apporter d'éventuelles modifications ou améliorations ponctuelles, si le groupe d'accompagnement en accord avec l'OFS, l'estime nécessaire et qu'une majorité des cantons l'ont demandé.

5.2 Relevé des données

5.2.1 Communication avec les fournisseurs de données

Documentation pour le relevé des données – Aide à la saisie

Pour que les données soient relevées partout de manière uniforme, l'OFS propose aux corps de police une brochure d'aide à la saisie des données. Cette brochure contient les principales définitions, explique les règles de comptage et décrit quelques cas particuliers. L'aide à la saisie, respectivement le catalogue des caractères commun à toutes les polices est ainsi l'une des clés de réussite de la révision de la SPC.

Évaluation de la SPC des 5 dernières années

L'aide à la saisie est mise à jour en permanence et complétée au besoin. La brochure s'est étoffée au fil des années. Le chapitre « Manières d'agir particulières », notamment, a été progressivement développé. Il fournit aujourd'hui des explications très détaillées : instruments spéciaux de commission des infractions, modes opératoires, mobiles, phénomènes. Ces explications toujours plus complètes n'ont pas contribué autant qu'on l'aurait souhaité à améliorer la qualité des relevés. Aussi est-il prévu de revoir ce chapitre dans les prochaines éditions de la brochure, le but final, comme par le passé, étant d'en garantir une utilisation claire et harmonisée. Les résultats de la révision des codes RIPOLE « Modus operandi », qui s'effectue en parallèle dans le cadre du projet HIP (Harmonisation de l'informatique policière), joueront à cet égard un rôle important.

	- o Document de référence pour la saisie harmonisée entre les cantons. - o Facilement adaptable.
---	--

	- o Document devant rester simple d'usage. - o Meilleur référencement avec d'autres documentations comme le catalogue des caractères pouvant faciliter la saisie ou sa compréhension. - o Amélioration de l'accessibilité (version en ligne) et diffusion immédiate d'actualisations de l'aide à la saisie. - o Communication en ligne (information simultanée à tous) de cas problématiques, réponses à des questions fréquentes avec éventuellement l'intégration d'une plateforme d'échange. - o Amélioration et simplification des définitions, respectivement des méthodes particulières de saisie si nécessaire avec le but d'une utilisation claire et uniforme. - o Proposition d'introduction de la catégorie « Mobile de haine » notamment envers les homosexuels et les transsexuels, suite à l'interpellation du groupe BD IP 15.3403 https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20153403 dans la variable « Mobile de l'infraction » en se donnant éventuellement la possibilité de rendre obligatoire cette variable pour certaines infractions et durant une période déterminée [la consultation du rapport a montré des avis divergents entre les cantons s'étant prononcés sur ce point, quant à l'introduction ou non voire à la « faisabilité » de la saisie du mobile ci-dessus, principalement en raison de l'appréciation subjective. L'OFS devra consulter l'ensemble des cantons afin de se prononcer définitivement sur une introduction possible de la catégorie « Mobile de haine »]. - o Mise en œuvre suite aux ateliers réalisés lors de la journée d'échange du 2 juin 2016 : • Concept de saisies et exemple de combinaisons d'infractions • Retrait de la plainte pénale / absence d'infraction • Définition du prévenu et saisie identique du critère d'élucidation • Comptage en cas de rixe / d'agression • Saisie et diffusion des infractions aux lois fédérales annexes
---	---

Échanges d'informations

L'équipe de la SPC est en contact permanent avec les cantons dans le contexte des échanges de données et des procédures de révision. Périodiquement, des visites sont effectuées aux fournisseurs de données aux fins de discuter de la situation particulière de chaque canton.

En 2013, l'OFS a organisé pour la première fois à Neuchâtel une journée d'échange avec les responsables de tous les cantons. Cette rencontre a été très fructueuse et sera reconduite régulièrement – la suivante a eu lieu en juin 2016.

Des consultations ont lieu régulièrement pour recueillir l'avis des cantons sur des questions concrètes. Ces consultations servent d'une part à trouver un consensus lorsque des décisions sont à prendre, d'autre part à collecter des informations sur les réalités et les procédures propres à chaque canton (exemple: mode d'application de la procédure de l'amende d'ordre pour la consommation de cannabis)

Évaluation de la SPC des 5 dernières années

	o Des échanges constants d'information avec les fournisseurs de données garantissent la qualité des données.
	o Organisation de journées d'échange de type workshop avec les polices ² .

5.2.2 Extraction des données des systèmes informatiques des polices cantonales

Aspects techniques

La SPC reçoit les données directement des systèmes informatiques des polices cantonales. Les polices procèdent régulièrement à l'extraction et à la transmission des données. L'établissement et l'utilisation d'un schéma XML commun permet une extraction semblable pour l'ensemble des systèmes, bien que ces derniers soient différents. De plus et avec la création du programme « Harmonisation de l'information policière » (HIP), le but est de renforcer les standards d'échanges, respectivement d'uniformiser l'utilisation des codes pour les infractions entre RIPOL et VOSTRA. À ce titre, l'OFS doit migrer son interfaçage vers le schéma XML eCH-0051 pour être en conformité avec cette harmonisation, lequel est déjà utilisé par les polices dans d'autres domaines comme par exemple ePolice.

Dans les premiers temps après la révision de la SPC, les données cantonales présentaient de nombreuses particularités non conformes au standard et que l'OFS devait corriger. Le nombre de recodages à effectuer avant l'importation des données a ensuite fortement diminué. Il n'y a plus de corrections à faire depuis l'introduction du schéma XML eCH-0051.

	o Schéma XML commun à l'ensemble des systèmes informatiques des polices.
	o Migration vers le schéma standardisé XML eCH-0051.

Appariement des personnes et aspects administratifs

Un point important de la révision a été de mettre en place un appariement des personnes sur la base des premières lettres du prénom et du nom, respectivement d'autres variables. La force de cette appariement est de pouvoir identifier tant des personnes prévenues que lésées à travers l'ensemble des cantons. En d'autres termes si le même prévenu a commis une infraction dans les cantons X et Y, alors un numéro d'identification unique lui est attribué. Cependant, il reste actuellement un travail manuel fastidieux d'appariement en cas d'incertitude afin de déterminer dans certaines situations si nous sommes en présence d'une même personne ou non. On constate que l'ampleur de cette activité est particulièrement intense, tant auprès de l'OFS que des cantons, lorsqu'une identité doit être vérifiée. Avec l'introduction du nouveau schéma XML, une transmission sécurisée du prénom et du nom de façon complète (ou d'autres éléments d'identification) doit permettre la suppression de ces vérifications. En d'autres termes, la qualité de l'appariement comme la sécurité des données s'en trouvera augmentée tout en supprimant un important travail manuel.

² 1 journée complète tous les 2 ans semble une fréquence idéale (à adapter selon les besoins).

Évaluation de la SPC des 5 dernières années

Précisions sur les bases légales régissant la SPC

La collecte de données auprès des polices cantonales et fédérale s'appuie sur la loi sur la statistique fédérale (LSF, RS 431.01) et sur l'ordonnance sur les relevés statistiques (RS 431.012.1) dans laquelle est inscrite la SPC au numéro 87.

Pour ce qui est du NAVS13, l'art. 50e de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS, RS 831.10) et l'art. 16 de la loi sur l'harmonisation de registres (LHR, RS 431.02) fournissent à l'OFS la base légale nécessaire pour le relever systématiquement dans le cadre de ses activités statistiques. Le nouveau NAVS13 ne permet de faire aucune déduction sur la personne concernée.

Jusqu'à présent, l'OFS a toujours utilisé des abréviations du nom (3 premières lettres du nom et 2 premières lettres du prénom) pour la statistique SPC. Ces abréviations, combinées au sexe, à la date de naissance, à la nationalité ou au lieu d'origine, sont utilisées pour recouper les données d'une personne, de façon que toutes les dénonciations la concernant puissent lui être associées. Les éléments d'identification (abréviation du nom, etc.) ne sont toutefois pas suffisamment univoques et demande un travail manuel conséquent.

Avec la communication des nom et prénom entiers dans la SPC il ne sera dorénavant plus nécessaire de vérifier l'ensemble des données personnelles et l'ajustement automatisé rendra superflu tout contrôle manuel des données personnelles. La protection des données est absolument garantie pour toutes les données collectées par l'OFS (art. 16 LSF). L'ensemble des processus sont décrits dans un règlement de traitement des données qui sera adopté, d'ici la fin de l'année 2016.

Concernant la transmission des infractions, celle-ci est complète et obligatoire pour trois lois, soit le Code pénal (CP), la loi sur les stupéfiants (LStup) et la loi sur les étrangers (LEtr). Concernant les lois fédérales annexes, l'enregistrement est différencié selon les cantons comme indiqué dans le rapport annuel. Seules quelques lois seront relevées de façon exhaustive par le canal des polices dès 2017.

Il arrive que les cantons transmettent des données qui ne sont pas pertinentes pour la SPC (p. ex. des cas antérieurs à 2009 ou des cas d'infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) pour des cantons qui ne demandent pas de statistiques sur ces infractions). Ces données sont certes filtrées au moment de l'importation, mais elles alourdissent inutilement les livraisons. Pour plus d'efficacité, les cantons pourraient optimiser les modalités d'extraction de leurs données.



- o Appariement des personnes : pas de double comptage.



- o Appariement automatique des personnes et suppression du travail manuel (*une information spécifique destinée aux Commandants des polices cantonales contenant les aspects légaux et techniques sera envoyée*) ;
- o Optimisation de l'extraction, voire automatisation, des données cantonales (limitation aux données pertinentes pour la SPC).

5.2.3 Transfert des données: cantons → OFS

La communication des données s'est faite dans un premier temps via SFTP, protocole de transmission aujourd'hui dépassé et relativement peu sûr. Le passage de SFTP à la plateforme SEDEX a permis d'améliorer considérablement cette opération. SEDEX est un système de transmission de données développé par l'OFS. Il assure le transfert uniforme des données de tous les fournisseurs et remplit les exigences de sécurité les plus élevées.

Évaluation de la SPC des 5 dernières années

Les protocoles de données mettent à disposition un monitoring avec une évolution du nombre de livraisons et des infractions au cours du temps. Ces informations permettent notamment aux cantons de vérifier de l'exhaustivité de leurs données. Une automatisation du processus d'extraction et d'envoi des données par le canal SEDEX éviterait de possibles fausses manipulations manuelles.

	o La livraison via SEDEX est un progrès important, notamment pour la sûreté des données.
---	--

	- o Ajustement du processus de livraisons depuis les cantons, idéalement avec une automatisation. - o Interdiction d'utiliser un autre canal (résolution des éventuels problèmes techniques subsistants).
---	---

5.3 Traitement des données

5.3.1 Importation et sauvegarde

Fichiers livrés (XML) : les premières années après la révision de la SPC, il fallait procéder sur chaque livraison à un gros travail de correction avant de pouvoir importer les données, en raison des nombreuses particularités cantonales qui faisaient que les standards n'étaient souvent pas respectés. Aujourd'hui, on peut se passer dans une large mesure de ces travaux de correction. Les recodages sont devenus en grande partie obsolètes, et dans certains cas les cantons ont été instruits sur la manière de procéder à des livraisons conformes. Il en résulte un gain de temps considérable pour l'importation des données dans la banque de données de l'OFS.

La banque de données de la SPC a migré en 2014 dans un nouvel environnement (Oracle11). Depuis, l'importation est plus rapide et plus stable. En même temps, les frais de fonctionnement et de maintenance ont fortement diminué.

Une nouvelle plateforme dont l'acronyme est « SDAP » est actuellement développée pour la statistique des condamnations pénales notamment. La SPC rejoindra cette plateforme qui intégrera par exemple une nouvelle gestion des données reçues provenant du canal SEDEX déjà discuté ci-dessus et contiendra également la partie de l'appariement des personnes.

Les livraisons de données contiennent l'année en cours et les mutations des années précédentes, dont le but est d'exploiter les élucidations ultérieures. Par ailleurs, le processus provoquant l'envoi d'un cas après une mutation (par exemple dans les cantons ABI) est indépendant des variables spécifiquement dédiées à la statistique. Par conséquent, après certaines modifications, il est possible que de très grands volumes soient exportés. Il pourrait ainsi être décidé de limiter le nombre d'années pour les données qui parviennent à l'OFS en fonction des ressources du système, voire de la performance lors de l'appariement des personnes.

	o Évaluer - en cas de besoin - le nombre d'années à livrer à la SPC.
---	--

5.3.2 Gestion des codes / nomenclature

Le programme initialement utilisé pour la gestion des codes a été remplacé par le système « SMS (Statistical Metadata System) », développé par l'OFS. Ce système est plus performant et présente l'avantage d'être compatible avec les ressources internes et externes.

Les listes de codes sont administrées en partie directement par le système national de recherches RIPOL, en partie par l'OFS. Dans les deux cas, les listes sont mises à la disposition des cantons via fedpol, l'office dont RIPOL fait partie.

Évaluation de la SPC des 5 dernières années

La gestion des codes étant assurée par SMS, on procède maintenant à la révision et à la modernisation du processus de définition et de gestion des formats. Le but est de générer les formats directement au niveau de l'administration centralisée des codes. Cela offrira aussi la possibilité d'une gestion centralisée de toutes les versions linguistiques et des formats historisés.

	- o Nouvel outil de gestion des codes, sensiblement plus performant. - o Définition et gestion des formats directement au niveau de la gestion des codes.
	o Si possible, uniformisation des noms des variables et de la nomenclature ; création d'un codebook.

5.3.3 Traitement des données

Un large set de plausibilisations a été mis en place dès l'introduction de la statistique ayant pour but de garantir une qualité optimale des données recueillies conformément aux prescriptions contenues dans l'aide à la saisie et le catalogue des caractères. Ces contrôles permettent de garantir une homogénéité de la saisie entre les cantons et assurent par conséquent la comparaison intercantonale. On note par exemple que certains domaines comme les informations ayant trait aux prévenus sont d'excellentes qualités et dont les valeurs manquantes sont relativement faibles.

L'avantage du système actuel permet de réagir rapidement dans l'ajout ou la modification de contrôles comme ce fut le cas lors de vérifications supplémentaires introduites pour assurer que la saisie de combinaisons d'infractions (*par exemple : en règle générale un vol par effraction doit être combiné à un dommage à la propriété et à une violation de domicile*) soit uniforme entre les cantons.

Actuellement et une fois le contrôle des données effectué par SAS, les résultats sont copiés manuellement dans Excel. Ce processus doit être automatisé dans la mesure du possible. À noter encore que plus il y aura la possibilité d'introduire ces contrôles en amont de la production, c'est-à-dire directement au sein des systèmes de saisie auprès des polices et plus la qualité de la saisie sera meilleure. Par ailleurs, cela participe également à une diminution du temps consacré à la correction des cas.

	- o Économies considérables et gain de temps grâce à la migration de la banque de données. - o Flexibilité (ajout/modification/suppression) des plausibilités selon les besoins.
	- o Publication exhaustive des plausibilisations actives et introduction de certaines d'entre elles directement au sein des systèmes de saisie des cas. - o Évaluation de faisabilité pour une gestion interactive ou automatisée des protocoles d'erreurs. - o Évaluation du système de qualité.

5.4 Diffusion

5.4.1 Analyses standard

Le catalogue des analyses standard effectuées pour les cantons reste pour l'essentiel inchangé. Après évaluation des besoins des cantons en 2013, la production et la diffusion des analyses standard ont été adaptées et sont devenues plus efficaces.

Il est difficile de changer les analyses standard existantes car elles sont programmées de manière très complexe. Les scripts des analyses standard devront par conséquent être revus à moyen terme.

Évaluation de la SPC des 5 dernières années

	o Les analyses standard fournissent régulièrement aux cantons des rapports actualisés conformes à leurs besoins.
	- o Révision des scripts (automatisation). - o Etude de faisabilité d'une mise à disposition d'analyses ou de requête sur les données cantonales directement par les polices cantonales, voire de l'utilisation de données de résultats de façon standardisée. - o Communication sur certaines hiérarchisations à but d'analyses (par ex. : les endroits, les modes opératoires, etc.)s

5.4.2 Rapport annuel

Les rapports annuels de la SPC sont établis au moyen du CMS « Stat@tlas » qui est basé sur le web. Ils constituent, dans le système de diffusion de l'OFS, un cas particulier. Ce système permet de générer des rapports structurés de la même manière pour différentes unités géographiques. Les tableaux, les graphiques et les cartes se rapportent toujours à l'unité géographique sélectionnée. Les petites unités territoriales peuvent être agrégées automatiquement en des unités plus grandes. Le rapport a été amélioré et adapté année après année tant sur la forme que sur le fond. Les modifications législatives, notamment, ont rendu nécessaires de petites adaptations (par exemple: introduction de la procédure de l'amende d'ordre pour la consommation de cannabis).

Comme l'output de Stat@las (c'est-à-dire les rapports produits par unité géographique et par langue) n'est pas encore imprimable directement, il faut procéder à des formatages à la main. Ce travail a pu être simplifié à plusieurs niveaux de sorte que le formatage de chaque version du rapport prend aujourd'hui sensiblement moins de temps.

Un potentiel d'optimisation existe au niveau de l'importation des données, le processus étant encore en grande partie manuel. Son automatisation au moyen d'une interface vers l'outil statistique aurait un coût relativement élevé.

Du point de vue du contenu, la publication de valeurs totales n'apporte pas de plus-value à la compréhension de la criminalité. En 2016, la diffusion a d'ores et déjà été modifiée afin d'apporter un meilleur éclairage des diverses infractions les plus fréquentes. Il est dès lors nécessaire de réfléchir à la représentation desdits totaux. Comme les taux d'élucidation restent figés dans la publication du rapport, il est également proposé de faire une étude particulière montrant l'évolution des taux d'élucidation au fil du temps qui serait ensuite réutilisé pour actualiser un tableau. D'autres améliorations ponctuelles peuvent également apporter certaines compréhensions (voir les recommandations ci-dessous).

	o Production rapide d'un nombre élevé de rapports.
	- o Amélioration du rapport annuel sur la forme et sur le fond. - o Optimisation du processus de production (dépendra des coûts). - o Réflexion quant à la représentation des valeurs totales CP, LStup, LEtr. - o Etude particulière sur l'évolution des taux d'élucidation. - o Distinguer les vols par effraction dans les lieux « privés » et « public ». - o Harmonisation des catégories d'âge (tous les 5 ans pour les adultes de plus de 25 ans par exemple). - o Examiner comment orienter les résultats également non pas seulement sur le nombre des infractions, mais également sur le nombre d'affaires.

Évaluation de la SPC des 5 dernières années

5.4.3 Autres publications imprimées

Le domaine de la violence domestique a particulièrement fait l'objet de développements avec le soutien du Bureau fédéral de l'égalité (BFEG), tout d'abord avec une publication générale « Violence domestique enregistrée par la police » en 2012, suivie d'une actualisation en 2014 accompagnée d'« Actualités OFS » et d'un site internet spécifiquement dédié. En décembre 2015 a été publié un autre « Actualités OFS » sur le thème de la violence des jeunes.

5.4.4 La SPC en ligne

Pages internet

Les pages internet consacrées à la SPC sur le site de l'OFS sont mises à jour chaque année, mais leur contenu n'a pas sensiblement évolué. Une exception: la violence domestique, à laquelle on a consacré, au moment de la publication imprimée précitée, une place plus grande dans le site internet, ce qui a nettement augmenté sa visibilité.

Une refonte générale est en cours dans le cadre de la réforme de l'ensemble des pages web de l'OFS. La mise en place du nouveau site internet est encore prévue pour cette année 2016.

Atlas statistique de la Suisse

Les cartes mises en ligne avec chaque rapport annuel dans l'« Atlas statistique interactif de la Suisse », qui est accessible sur le site internet de l'OFS, sont très appréciées. En 2013, les cartes de la SPC ont reçu un nombre record de visites sur le site de l'office. Des fréquences basées sur le total des infractions pour les trois lois principales (CP, LStup et LEtr) sont actuellement disponibles aux niveaux des cantons, des districts et des communes. Avec les améliorations quant à la diffusion des données de la SPC et le calcul de nouvelles fréquences basées sur une sélection d'infractions, les cartes sont modifiées pour présenter ces nouveaux calculs et les valeurs totales ne sont plus publiées sur le niveau communal. Par ailleurs, seules les villes de plus de 30'000 habitants sont désormais disponibles conformément au concept de diffusion.

STAT-TAB

STAT-TAB est une banque de données interactive qui permet aux utilisateurs de produire des analyses à partir des données de la SPC. Cette plateforme offre notamment la possibilité de comparer directement les données cantonales et d'établir des séries chronologiques.

On y trouve actuellement des données sur les infractions au code pénal et sur les personnes prévenues de ces infractions. L'offre pourrait être complétée de cubes de données par exemple : sur les affaires, sur les personnes lésées, sur d'autres lois ou sur des domaines spéciaux comme la violence générale ou domestique.



- o Offre d'information très complète sur Internet.
- o Nouvelles évaluations détaillées selon des besoins particuliers comme les pages sur la « violence domestique ».
- o Nouvelle présentation des résultats par des fréquences basées sur une sélection d'infractions.



- o Révision générale du site Internet (projet de l'office).
- o Développement de l'offre.
- o Vulgarisation de certains termes (reprise des termes utilisés dans le cadre de l'International classification of crimes for statistical purposes - ICCS).

5.4.5 Analyses ad hoc

Des analyses ad hoc sont effectuées sur demande pour les journalistes, les administrations (y c. les corps de police), les étudiants et les particuliers chaque fois que le rapport coût/utilité semble raisonnable. La charge de travail qui en résulte est très variable.

Les scripts programmés initialement sélectionnaient chaque fois dans la banque de données les données nécessaires. Aujourd'hui, on stocke les données chaque année et on recourt au moyen des programmes à ces données déjà élaborées. Ainsi les programmes sont plus efficaces et plus rapides.

6 Aspects techniques, échanges, processus

Cf. procès-verbal des ateliers et des informations discutées lors de la journée d'échanges qui a eu lieu avec les polices cantonales à l'OFS le 2 juin 2016.

7 Recommandations et priorités

7.1 Documentation pour le relevé des données – Aide à la saisie

Priorité 1

- o Mise en œuvre des discussions issues de la journée d'échanges du 2 juin 2016:
 - Concept de saisies et exemple de combinaisons d'infractions ;
 - Retrait de la plainte pénale / absence d'infraction ;
 - Définition du prévenu et saisie identique du critère d'élucidation ;
 - Comptage en cas de rixe / d'agression ;
 - Saisie et diffusion des infractions aux lois fédérales annexes.
- o Document devant rester simple d'usage.
- o Amélioration et simplification des définitions, respectivement des méthodes particulières de saisie, si nécessaire, avec le but d'une utilisation claire et uniforme.
- o Consulter l'ensemble des cantons afin de se prononcer définitivement sur une introduction possible de la catégorie « Mobile de haine ».

Priorité 2

- o Meilleur référencement avec d'autres documentations comme le catalogue des caractères pouvant faciliter la saisie ou sa compréhension.

Priorité 3

- o Amélioration de l'accessibilité (version en ligne) et diffusion immédiate d'actualisations de l'aide à la saisie ;
- o Communication en ligne (information simultanée à tous) de cas problématiques, réponses à des questions fréquentes avec éventuellement l'intégration d'une plateforme d'échange.

7.2 Échanges d'informations

Priorité 2

- o Organisation de journées d'échange de type workshop avec les polices³.

7.3 Aspects techniques

Priorité 1

- o Migration vers le schéma standardisé XML eCH-0051.

³ 1 journée complète tous les 2 ans semble une fréquence idéale (à adapter selon les besoins).

Évaluation de la SPC des 5 dernières années

7.4 Appariement des personnes et transfert des données: cantons → OFS

Priorité 1

- o Appariement automatique des personnes et suppression du travail manuel ;
- o Interdiction d'utiliser un autre canal (résolution des éventuels problèmes techniques subsistants).

Priorité 3

- o Optimisation de l'extraction, voire automatisation, des données cantonales (limitation aux données pertinentes pour la SPC).

7.5 Gestion des codes / nomenclature

Priorité 2

- o Si possible, uniformisation des noms des variables et de la nomenclature ; création d'un codebook.

7.6 Traitement des données

Priorité 1

- o Évaluation de faisabilité pour une gestion interactive ou automatisée des protocoles d'erreurs ;
- o Évaluation du système de qualité.

Priorité 3

- o Publication exhaustive des plausibilisations actives et introduction de certaines d'entre elles directement au sein des systèmes de saisie des cas.

7.7 Analyses standard

Priorité 2

- o Communication sur certaines hiérarchisation à but d'analyses (par ex. : les endroits, les modes opératoires, etc.).

Priorité 3

- o Révision des scripts (automatisation) ;
- o Etude de faisabilité d'une mise à disposition d'analyses ou de requête sur les données cantonales directement par les polices cantonales voire de l'utilisation de données de résultats de façon standardisée.

7.8 Rapport annuel

Priorité 1

- o Réflexion quant à la représentation des valeurs totales CP, LStup, LEtr ;
- o Harmonisation des catégories d'âge (tous les 5 ans par exemple).

Priorité 2

- o Etude particulière sur l'évolution des taux d'élucidation ;
- o Distinguer les vols par effraction dans les lieux « privés » et « public » ;
- o Examiner comment orienter les résultats également non pas seulement sur le nombre des infractions, mais également sur le nombre d'affaires.

Évaluation de la SPC des 5 dernières années

Priorité 3

- o Amélioration du rapport annuel sur la forme et sur le fond ;
- o Optimisation du processus de production (dépendra des coûts).

7.9 La SPC en ligne

Priorité 1

- o Révision générale du site Internet (projet de l'office).

Priorité 3

- o Développement de l'offre ;
- o Vulgarisation de certains termes (reprise des termes utilisés dans le cadre de l'International classification of crimes for statistical purposes - ICCS).

8 Perspectives et travaux à venir

La présente évaluation confirme l'état général positif de l'actuelle SPC, mais dont un certains nombres de points sont encore perfectibles tout en ayant des importances diverses, pour l'avenir afin de garantir le fonctionnement optimal de la statistique. Par ailleurs et dans le cadre de la consultation du présent rapport, la majorité des cantons (19), ainsi que la police judiciaire fédérale ont jugé que la SPC fonctionne de manière adéquate ; 7 en partie et aucune police cantonale n'a signalé qu'elle ne fonctionnait pas. Pour ce qui était de l'adoption du présent rapport avec ses propositions, 17 polices cantonales et judiciaire fédérale l'ont accepté ; 9 en partie et aucun canton ne l'a refusé. L'ensemble des remarques des cantons ont été prises en compte dans l'élaboration finale du présent rapport.

Selon le système de priorisation ci-dessus, les éléments classés en priorité « 1 » doivent être réalisés le plus rapidement possible, idéalement en 2017 et selon les ressources tant humaines que financières à disposition. Par ailleurs, certains travaux ont soit déjà été réalisés (lors de la journée d'échanges avec les polices cantonales) soit ont d'ores et déjà débutés (par exemple la migration vers l'eCH-0051 ou la facilitation de l'appariement des personnes). Les éléments priorisés 2 et 3 suivront une fois l'ensemble des premières priorités réalisées selon l'assentiment du groupe d'accompagnement stratégique.

9 Prochaine étape

Le groupe d'accompagnement stratégique de la SPC a entériné le présent rapport final d'évaluation, ainsi que la priorisation des recommandations émises, le mercredi 28 septembre 2016, en prévoyant encore d'examiner 4 questions ouvertes supplémentaires :

- Évaluation de la nécessité d'adapter la publication des nationalités des prévenus, dans le cadre de la SPC, selon le nouveau modèle de groupement présenté pour la publication des nationalités des condamnés, dans le cadre de la SUS, le 20 septembre 2016 [*Position du groupe d'accompagnement : la question doit être évaluée, sous la forme d'une analyse plus approfondie, s'il est nécessaire de procéder à des adaptations*] ;
- L'éventuelle intensification des échanges et de la coordination avec les Offices statistiques cantonaux en relation avec la diffusion [*Position du groupe d'accompagnement : il sera examiné au cas par cas de mettre à disposition des données nécessaires et la porte reste ouverte en cas de nécessité pour une solution globale*] ;

Évaluation de la SPC des 5 dernières années

- La question de mener une conférence de presse commune à l'occasion de la prochaine publication des résultats de la SPC en mars 2017 [*Position du groupe d'accompagnement : même si l'OFS exprime un besoin en la matière, une conférence n'est pas absolument nécessaire mais sera encore discutée avec le président de la conférence des commandants des polices cantonales, M. le Commandant Blätter le 19 octobre 2016 afin de permettre une clarification entre les rôles et responsabilités de la communication entre la Confédération et les cantons*] ;
- La finalisation de l'actualisation de la convention de collaboration entre la CCDJP et l'OFS en renforçant notamment le rôle du groupe d'accompagnement stratégique [*Position du groupe d'accompagnement : une séance est agendée le 19 octobre 2016 et la convention sera finalisée pour entrer en vigueur dès début 2017*].